

REGLEMENT COMPLET JEU LUSTUCRU SÉLECTION

« MÉCHAMMENT GOURMAND »

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

La société LUSTUCRU FRAIS S.A.S (ci-après dénommée la "Société Organisatrice"), Société par actions simplifiée, au capital de 2 591 633 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n° 957 507 536 dont le siège social est situé au 37 bis rue Saint Romain, 69008 Lyon, organise un jeu par Instant gagnant avec obligation d'achat (ci-après dénommé le "Jeu"), valable du 12/08/2024 au 29/09/2024.

Ce Jeu se déroulera sur un site internet : www.20ans-gnocchi.fr

Les modalités de participation au Jeu et de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement de jeu (ci-après le « Règlement »). Tous les produits sont porteurs d'un bon avec un code unique. Voir liste des dotations article 7.1.

La Société Organisatrice a confié à la société LES ENVAHISSEURS, société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 433 999 257 dont le siège social est situé au 13 bis Place Jules Ferry, 69006 LYON, l'organisation, la gestion des réclamations du Jeu et l'expédition des dotations, ci-après la « Société de Gestionnaire ».

ARTICLE 2 – DUREE

Le Jeu se déroulera du 12/08/2024 au 29/09/2024 inclus en France métropolitaine (Corse comprise et hors DROM COM).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les participants.

ARTICLE 3 : ANNONCE DU JEU

Le Jeu est présenté dans les magasins participants sur 9 500 000 de produits porteurs d'un sticker sur l'emballage parmi les références listées dans l'annexe 1 à l'exclusion de tout autre produit (ci-après dénommés « les Produits porteurs »).

Le Jeu est par ailleurs porté à la connaissance du public sur les supports suivants :

- Emballage : étiquettes adhésives et packs des produits porteurs de l'opération
- Publicité sur le lieu de vente (kakémono, totems, et pop-up sur la PLV)
- TAG TV : du 19 août au 22 septembre 2024 inclus.
- Site internet de la marque
- Posts réseaux sociaux : 10 posts entre le 1^{er} août et le 30 septembre
- Site du jeu : www.20ans-gnocchi.fr

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse incluse, ayant acheté un des Produits porteurs dans les conditions visées à l'Article 4 ci-après. (Ci-après dénommés le(s) "Participant(s)") à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des prestataires ayant participé à la mise en place du Jeu, et de leur famille.

Nul ne peut participer au Jeu pour le compte d'une autre personne.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation au Jeu sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice de l'un des lots mis en jeu. A cet égard, tout Participant autorise la Société Organisatrice à faire toute vérification concernant son identité et son adresse postale.

Le seul fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Toute manœuvre visant à contourner le Règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres Participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant et la perte du lot éventuellement gagné.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le Participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout Participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 5 jours à compter de la demande serait considéré comme renonçant à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot, sans qu'il puisse formuler un grief à cet égard contre la Société Organisatrice. Le lot sera perdu et ne sera pas réattribué.

Les frais de participation au Jeu quels qu'ils soient (frais d'achats des produits, frais de connexion internet...) ne seront pas remboursés par la Société Organisatrice ni aux participants ni aux gagnants.

Le Participant doit conserver :

- **Sa preuve d'achat (ticket de caisse ou facture Drive).**
- **Et l'étiquette adhésive, avec code unique (au dos), collée sur le produit.**

La preuve d'achat téléchargée sur le site doit être de bonne qualité pour que la date et l'heure d'achat, le produit porteur et le nom du magasin soient lisibles sans doute possible.

L'étiquette adhésive devra également être téléchargée. Le code unique devra être lisible pour que l'on puisse vérifier qu'il corresponde bien au code unique entré sur le site.

Attention : il ne faudra pas froisser, ni entourer, ni raturer la preuve d'achat et l'étiquette adhésive.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander l'original de la preuve d'achat et de l'étiquette adhésive avec code unique aux gagnants.

La participation au Jeu est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous un pseudonyme. Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement ainsi que les lois et règlements en vigueur en France.

ARTICLE 5 : COMMENT PARTICIPER ?

Pour bénéficier de son gain, le Participant devra :

1/ Acheter un produit éligible :

Acheter entre le 12/08/2024 et le 29/09/2024 inclus un produit porteur d'un code unique (au dos de l'étiquette adhésive) parmi les références éligibles listées dans l'annexe 1 et conserver l'étiquette adhésive avec le code unique présent au dos.

La Société Organisatrice n'est pas responsable si un ou plusieurs produit(s) porteur(s) n'est (sont) pas présent(s) en magasin sur toute la période du Jeu.

2/ Créer son compte :

Une création de compte est obligatoire pour participer au Jeu.

Se rendre sur : www.20ans-gnocchi.fr

Créer un compte en remplissant le formulaire d'inscription avec les informations suivantes : nom*, prénom*, e-mail*, mot de passe*, confirmez le mot de passe*. Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires, dans le cas contraire, le compte ne peut être créé et il n'est pas possible de participer au Jeu.

Les informations communiquées devront être exactes et à jour. La Société Organisatrice pourra, le cas échéant, demander au Participant la confirmation (par tout moyen) des informations qu'il fournit et notamment de son identité.

Il appartient au Participant de maintenir à jour les informations le concernant sur son compte. Il sera toujours possible de modifier ses informations même après la création de compte. Si le Participant s'est trompé lors de l'inscription de ses informations (nom / prénom / adresse postale etc.) ou a

déménagé et que sa dotation s'est perdue ou n'arrive pas chez lui alors la Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité et sa dotation sera perdue.

Une confirmation de création de compte sera envoyée par e-mail au Participant uniquement après la première connexion pour confirmer son inscription.

Une seule création de compte par foyer est autorisée (même nom, même prénom, même e-mail, et/ou même adresse postale).

Chaque téléchargement de preuve d'achat (ticket de caisse ou facture Drive) comptabilisera un seul produit acheté à la fois. Ainsi, tout consommateur ayant acheté plusieurs produits porteurs en même temps et sur un même ticket de caisse pourra télécharger son ticket de caisse autant de fois que de produits éligibles achetés sur ce même ticket de caisse.

Si la preuve d'achat est considérée comme invalide, elle ne sera pas acceptée et générera un refus. Le participant en sera informé par e-mail et la dotation sera perdue.

3/ Découvrir son gain :

Se rendre avant le 29/09/2024 à 23h59m59s sur le site www.20ans-gnocchi.fr dans l'encart dédié au Jeu via son compte pour entrer le code unique (8 caractères) au dos de l'étiquette adhésive collée sur la face avant de son produit. Puis télécharger sa preuve d'achat sur laquelle apparaissent lisiblement l'enseigne, le produit porteur, la date de l'achat et l'heure (sans rature, ni surlignage, ni texte entouré). Ensuite, le Participant découvrira automatiquement s'il fait partie des instants gagnants et la nature de son gain.

Attention, le Participant doit finaliser la participation pour remporter son gain.

Il y a trois (3) étapes à compléter pour finaliser la participation après avoir saisi son code unique et découvert la nature du gain :

- Preuve d'achat : entrer sa preuve d'achat et la photo de son code unique
- Informations : entrer ses informations personnelles pour recevoir son cadeau
- Récapitulatif : vérifier les informations entrées aux étapes précédentes et valider sa participation

Si le Participant ne va pas au bout de ces étapes, la participation n'aura pas été validée. Ainsi, il ne pourra pas remporter son cadeau et son code sera perdu.

Le Participant peut rentrer son code et voir s'il a gagné. Le Participant devra obligatoirement créer un compte ou se connecter sur son compte déjà existant s'il en a déjà et télécharger sa preuve d'achat son code unique et les informations personnelles seront vérifiées et si elles sont conformes, le Participant recevra son lot. Si la preuve d'achat ou les informations du Participant ne sont pas conformes au règlement, alors le lot sera perdu et remis en jeu pour le reste de l'opération soit jusqu'au 29/09/2024 inclus.

ARTICLE 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET ANNONCE DU GAIN

On entend par Instant Gagnant une programmation informatique déterminant que la connexion correspondant à un certain instant (date, heure, minute et seconde exacte) est déclarée gagnante des

dotations stipulées à l'article 7. La liste des instants gagnants est définie de manière aléatoire en fonction du nombre de dotations et des dates d'ouverture et de clôture du Jeu.

Les dotations sont mises en jeu par instants gagnants ouverts, c'est-à-dire que si aucune participation n'est effectuée au moment de l'instant gagnant, la première participation effectuée après l'instant gagnant remportera le lot correspondant.

La liste des instants gagnants et le règlement du jeu sont déposés auprès de la SELARL Romy GONIN – Vincent RULLIAT – commissaire de justice – 139 rue Vendôme 69006 LYON.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier par tous moyens que les gagnants ont participé à l'opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

Annnonce du gain aux Gagnants :

Un e-mail sera envoyé au gagnant pour attester de la conformité de la participation et de la validation définitive de son gain ou de la non-conformité de la participation.

Ce mail sera envoyé dans les quelques minutes suivantes (72h maximum en cas de problème lié à la preuve d'achat ou à la photo du code unique sur son étiquette adhésive) après avoir enregistré son code unique et sa preuve d'achat.

ARTICLE 7 – LES LOTS

ARTICLE 7.1 – DESCRIPTION DES LOTS

9 001 dotations sont mises en jeu via les codes uniques présents sur les étiquettes adhésives des Produits Porteurs de l'offre :

- **1 voyage en Transylvanie pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans** (d'une valeur commerciale unitaire de 5 795€) ayant les caractéristiques suivantes :
 - Le billet d'avion : Vols aller-retour de Paris, depuis la France jusqu'à Bucarest, Transylvanie
 - Les transferts : Transferts aller-retour de l'aéroport de Bucarest à Poiana Brasov, Transylvanie.
 - L'hébergement : 3 nuits dans un hôtel 4 étoiles inspiré d'un château, pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans partageant deux chambres doubles ou une chambre quadruple (en fonction des disponibilités) pour trois nuits en Transylvanie, Roumanie ;
 - Un vol privé en montgolfière : comprenant un vol de 45 minutes, les transferts aller-retour et des rafraîchissements.
 - Un parcours d'accrobranche : comprenant les consignes de sécurité, tout l'équipement et les transferts aller-retour.
 - Une activité au choix parmi l'une des activités suivantes :

- Une visite privée de la Transylvanie : (journée complète) comprenant les transferts aller-retour depuis l'hôtel, un guide anglophone et le déjeuner. Les arrêts comprennent :
 - Le château de Bran
 - La grotte de Dambovicioara
 - Le barrage de Vidraru
 - Le lac glaciaire de Balea et la route Transfagarasan
- Une entrée pour 4 personnes au château de Bran, comprenant un audioguide en français et les transferts aller-retour depuis l'hôtel.
- Une expérience d'observation des ours bruns : (3-4 heures) comprenant transferts aller-retour depuis l'hôtel avec un chauffeur professionnel parlant anglais.
- Une entrée au parc aquatique comprenant l'entrée pour 4 personnes pour une journée et les transferts depuis l'hôtel.
- Un dîner dans un restaurant familial d'une valeur de 230€ maximale. (£200 GBP) Les frais du dîner qui excéderont cette somme seront à la charge des gagnants.
- L'accompagnement et la gestion complète des gagnants par l'agence de voyage Element : comprenant la traduction de la correspondance et des documents de voyage des gagnants, le cas échéant.

Les conditions générales de ce lot :

- Le voyage est pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans ;
- Le gagnant et ses invités doivent voyager en même temps et suivre le même itinéraire ;
- Au moins un des voyageurs doit être âgé de 18 ans ou plus. Toute personne âgée de moins de 18 ans devra obtenir une autorisation parentale ou de son tuteur avant de voyager ;
- Vols en classe économique au départ des principaux aéroports internationaux de Paris (taxes aéroportuaires, redevances et droits de douane inclus) à destination de Bucarest, Transylvanie ; les vols peuvent être indirects et tous les itinéraires ne seront pas disponibles ; l'itinéraire de vol sera sélectionné par l'agence de voyage ;
- Les arrangements de voyage, y compris les coûts liés aux transports publics, au carburant ou au stationnement, à destination et en provenance du domicile du gagnant ou de son/ses bénéficiaire(s) de voyage et de l'aéroport de départ de Paris ne font pas partie du séjour et sont à la charge du gagnant et de son/ses bénéficiaire(s) de voyage ;
- Une carte de crédit ou de débit valide sera exigée par l'hôtel lors de l'enregistrement de l'hébergement pour couvrir les éventuels incidents, dommages ou vols dans la chambre.
- L'hébergement sera sélectionné par l'agence de voyage ;
- Toute autre dépense personnelle sera à la charge du gagnant et des bénéficiaires (pourboires, boissons, parking, essence, péage, assurance, repas non prévu dans le séjour). Sont considérées comme dépenses personnelles tout ce qui n'est pas expressément mentionné dans le descriptif du séjour ;

- Tous les éléments du séjour sont soumis à disponibilité ; en cas d'indisponibilité, des expériences et produits de nature et de valeur similaires peuvent être proposés par l'agence de voyage ;
- Les gagnants doivent contacter l'agence de voyage en indiquant trois dates de voyage préférées dans trois mois différents, au plus tard six semaines avant le départ ;
- Toutes les réservations et les activités du séjour doivent être réservées en même temps. Une fois réservé, le séjour ne peut être modifié ou annulé ;
- Le prix n'est ni remboursable ni transférable ; il n'y a pas d'alternative en espèces ;
- Tous les voyageurs devront être munis d'un passeport valable au moins 6 mois à la date du voyage ; les visas ou assurances supplémentaires nécessaires sont à la charge du gagnant et de ses bénéficiaires ;
- Le séjour ne peut pas être utilisé entre le 21 décembre et le 4 janvier (Noël et Nouvel An), ni pendant les jours fériés français, ni pendant le dimanche de Pâques ;
- Le séjour doit donc être effectué dans les 12 mois à compter de la date de notification du gain ;
- Pour le vol en montgolfière, une taille minimale et un poids maximal peuvent s'appliquer et seront indiqués lors de la réservation. Ce vol ne convient pas aux femmes enceintes ou aux personnes souffrant de problèmes cardiaques, cervicaux, dorsaux ou d'autres problèmes de santé graves. En cas d'incapacité pour les gagnants de réaliser cette activité, l'agence de voyage organisatrice Element London pourra proposer une activité alternative
- Pour l'accrobranche, l'âge minimum est de 4 ans et le poids maximum est de 110 kg ; elle ne convient pas aux personnes enceintes ou souffrant de problèmes cardiaques, cervicaux, dorsaux ou d'autres problèmes de santé graves. En cas d'incapacité pour les gagnants de réaliser cette activité, l'agence de voyage organisatrice Element London pourra proposer une activité alternative ;
- Un dîner dans un restaurant est offert pour une valeur de 230 euros ;
- L'agence de voyage est Element London Ltd. Toutes les données personnelles soumises par le gagnant à l'agence de voyage seront traitées conformément à sa politique de confidentialité, accessible à l'adresse : <https://element-london.com/element-london-privacy-policy-travel-english/>

- **1 000 sacs à dos Minions** (d'une valeur commerciale unitaire de 9,90€ TTC) ayant les caractéristiques suivantes :

Sac à dos en polyester jaune avec poche zippée et imprimée Pantone Jaune 122c
 Contenance : 17L. Dimensions : L 16.99cm x H 45.01 cm x P 35 cm.
 Impression en couleur / PMS 122c

- **3 000 cahiers Minions** (d'une valeur commerciale unitaire de 2,30€ TTC) ayant les caractéristiques suivantes :

Carnet A5 à spirales avec couverture cartonnée. 80 pages.

- **5 000 lots de 3 gommes Minions** (d'une valeur commerciale unitaire de 0,55€ TTC) ayant les caractéristiques suivantes :

- 15 000 gommes au total réparties en 5 000 lots de 3 gommes de design différents.

3 couleurs et designs de gommes différents : jaune,
Dimensions : 3,9 X 3,3 X 1,4 cm
Matériaux : TPR (caoutchouc thermoplastique)

- Chaque lot sera accompagné d'un porte-clé en forme de gnocchi soit 9 001 porte-clés gnocchi à gagner en tout (d'une valeur commerciale unitaire de 0,98€ TTC) ayant les caractéristiques suivantes :
 - Forme de gnocchi en caoutchouc souple, avec anneau métallique.

La Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier, si les circonstances l'exigent, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des dotations offertes par des dotations de nature ou de valeur équivalente.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les dotations ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par la Société Organisatrice et ne sera pas réattribué.

Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice seront perdues pour leurs Participants et ne seront pas réattribuées.

La Société Organisatrice n'encourt aucune responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ou de la jouissance de la dotation gagnée.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la remise aux gagnants des dotations listées au présent article. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

Les dotations ne pourront pas faire l'objet d'une commercialisation ou d'un transfert par les gagnants du Jeu.

ARTICLE 7.2 – REMISE DES LOTS

Le Participant se verra remettre son lot sous réserve de conformité de son code au dos de son étiquette adhésive et de la conformité de sa preuve d'achat.

Il devra impérativement compléter les étapes listées dans l'article 5 dans « Découvrir son gain ».

- **Voyage en Transylvanie :**

Un e-mail sera envoyé au gagnant avec un code promotionnel qui permettra de bénéficier de sa dotation.

Le code sera envoyé par e-mail sous 7 jours ouvrés maximum, à l'adresse e-mail renseignée dans le formulaire de participation, à compter de la validation de participation sauf en cas de dysfonctionnement ou de donnée client erronée.

Les modalités d'utilisation du code ainsi que le code seront indiqués dans l'e-mail envoyé au gagnant.

Le gagnant sera contacté par e-mail par l'agence de voyage organisatrice Element London. Dans ce mail, l'agence de voyage demandera les coordonnées du gagnant (nom, adresse e-mail, numéro de téléphone et adresse) à l'aide d'un document sécurisé et protégé par un mot de passe qui sera indiqué au gagnant.

L'agence confirmera les détails et modalités du voyage avec le gagnant. Une fois les détails du voyage confirmés, l'agence effectuera toutes les réservations au nom du gagnant et lui enverra un document de voyage détaillé.

Chaque lot listé ci-dessous sera accompagné d'un porte-clé en forme de gnocchi.

➤ **Les Sacs à dos Minions :**

Les sacs à dos seront expédiés par voie postale (contre signature) à l'adresse des gagnants dans un délai de 3 à 4 semaines à partir de la fin de l'opération qui se termine 29/09/2024 inclus.

➤ **Les Cahiers Minions :**

Les cahiers seront expédiés par voie postale (contre signature) à l'adresse des gagnants dans un délai de 3 à 4 semaines à partir de la fin de l'opération qui se termine 29/09/2024 inclus.

➤ **Les lots de 3 gommes Minions :**

Les lots de gommes seront expédiés par voie postale (contre signature) à l'adresse des gagnants dans un délai de 3 à 4 semaines à partir de la fin de l'opération qui se termine 29/09/2024 inclus.

ARTICLE 8 – LIMITE DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable et ne sera tenue à aucune indemnité en cas de retard éventuel dans l'acheminement du lot, d'une erreur d'acheminement ou de la perte de celui-ci-lors de son expédition.

La Société Organisatrice ne pourra pas renvoyer ni rembourser un lot en cas de perte à la livraison ou de lot endommagé à la livraison.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable et ne sera tenue à aucune indemnité en cas de défaillance technique affectant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice pourra mettre un terme au Jeu de manière anticipée et ne sera pas tenue pour responsable vis-à-vis des participants et ne sera tenue à aucune indemnité, notamment en cas :

- d'intervention malveillante sur le Jeu ;

- tricherie des participants ;
- de problème de matériel ou de logiciel ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- en cas de force majeure ;
- d'erreur d'impression des codes uniques ;
- d'erreur d'attribution des lots dans les codes uniques ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ;
- nombre de lots gagnés supérieurs au nombre de lots mise en jeu ;

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique, ni par son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice ou au Gestionnaire du Jeu de faire des recherches complémentaires afin d'identifier le gagnant : le lot est perdu et ne sera pas réattribué.

Dans le cas où la dotation ne serait pas réceptionnée par le gagnant elle sera automatiquement retournée chez l'expéditeur. Le gagnant sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement.

Les e-mails fournis par Participants via le Site au moment de leur inscription sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice et/ou gestionnaire du Jeu du respect de l'ensemble des dispositions du présent Règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique. Seules les dotations listées dans le présent Règlement sont susceptibles d'être attribuées dans le cadre du Jeu. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra être supérieur à celui visé au présent règlement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le Participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

ARTICLE 9 - PROBLÈMES DE COMMUNICATION - INCIDENTS DE CONNEXION

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion au Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ni des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site où à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre toute atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou de tout autre aléa lié aux services postaux.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique perturberait ou empêcherait l'attribution des lots, octroyait plus de lots que ceux indiqués dans le règlement, attribuerait des dotations non prévues au présent Règlement.

Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après le « Règlement »). Le présent Règlement a été déposé auprès de la SELARL Romy GONIN – Vincent RULLIAT – commissaire de justice – 139 rue Vendôme 69006 LYON.

Le Règlement est disponible gratuitement sur le Site www.20ans-gnocchi.fr pendant toute la durée du Jeu (du 12/08/2024 au 29/09/2024 inclus). La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies auprès des participants par la Société Organisatrice et par la société gestionnaire du Jeu, lors de leur participation au Jeu (civilité, nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone) ont vocation à être traitées uniquement pour le déroulement de celui-ci et pour l'attribution des dotations, ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires inhérentes à la réalisation du Jeu. Les informations collectées pourront également faire l'objet de prospection commerciale de la part de la Société Organisatrice avec l'accord exprès des participants.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice, responsable de traitement, et par la société gestionnaire du Jeu agissant en tant que sous-traitant du responsable de traitement. La base du traitement étant le consentement des personnes. La Société Organisatrice s'engage, à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations personnelles les concernant, et d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, d'effacement des données à caractère personnel qui le concerne ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Les données seront conservées par la Société Organisatrice et par la société gestionnaire du Jeu jusqu'à 1 mois après la fin du jeu soit le 29/10/2024 inclus.

Le Participant peut exercer ses droits en adressant un courrier, accompagné de la copie d'un titre d'identité portant sa signature, au délégué à la protection des données de la société gestionnaire du Jeu à l'adresse suivante : assistance@20ans-gnocchi.fr. Chaque Participant dispose également du droit de porter ses réclamations auprès de la CNIL sur www.cnil.fr.

ARTICLE 12 – DISQUALIFICATION

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse et leur numéro de téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les dotations aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu

Il pourra être demandé à tout participant, à titre de vérification des conditions de participation, de fournir les codes uniques ainsi que les tickets de caisse (preuves d'achat) dont il dispose pour participer.

Tout participant au Jeu sera exclu définitivement du Jeu en cas de suspicion de fraude à son encontre ou de tentative de fraude ou de fraude avérée (c'est-à-dire par exemple si un trop grand nombre de codes est saisi et/ou trop de tentatives de connexion dans un temps restreint) sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être recherchée.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut d'accord amiable, une tentative de solution devra être trouvée par recours aux modes alternatifs de règlement des différends. A défaut, tout litige ou difficulté d'interprétation sera soumis à la compétence des tribunaux français. A défaut, il sera soumis aux juridictions compétentes de Lyon. Les données enregistrées sur le serveur du Jeu feront foi entre les parties pour démontrer tout fait où faire valoir tout droit en relation avec la mise en œuvre du Jeu.

ARTICLE 14 – CONTACT

Pour toute question concernant le Jeu ou votre participation, vous pouvez contacter le service consommateur en charge de la gestion de ce jeu en écrivant à assistance@20ans-gnocchi.fr en précisant dans l'objet de votre mail « Jeu Lustucru 2024 – MINIONS ». Vous recevrez une réponse sous 48h ouvrées. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent Règlement qui parviendra chez la Société Organisatrice à compter du 30/10/2024.

ANNEXE 1 – LISTE DES PRODUITS ELIGIBLES

Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler	325	3240931548111
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler +30% lot de 2	2x520	3240931548197
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler 1 Kilo	1000	3240931545967
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Offre Spéciale	600	3240931546919
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Chèvre	280	3240931547817
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage	285	3240931547138
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage +30%	285	3240931547190
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage	600	3240931548364
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Jambon	280	3240931540191
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Jambon +30%	500	3240931547541
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Jambon +30%	280	3240931547633
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Jambon lot de 2	2x280	3240931541174
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Jambon lot de 2 + 1 offert	3x280	3240931541198
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Jambon lot de 2 2E-50%	2x280	3240931541211
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Jambon lot de 2 2E-60%	2x280	3240931544526
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Jambon Maxi	500	3240931546933
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Jambon Maxi lot de 2 2E-68%	2x500	3240931547558
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage lot de 2	2x285	3240931547152
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage lot de 2 + 1 offert	3x285	3240931547145
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage lot de 2 2E-50%	2x285	3240931547169
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage lot de 2 2E-60%	2x285	3240931547176
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage lot de 2 2E-68%	2x285	3240931547183
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Maxi	500	3240931540177
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Maxi +30%	500	3240931541679
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Maxi lot de 2	2x500	3240931546759
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Maxi lot de 2 2E-60%	2x500	3240931545844
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Maxi lot de 2 2E-68%	2x500	3240931546766
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage XXL	650	3240931544342
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Fromage Jambon	600	3240931548371
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Mozzarella lot de 2	2x280	3240931541785
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Mozzarella Pesto	280	3240931544489
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Mozzarella Tomate	280	3240931541099
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Mozzarella Tomate +30%	280	3240931547640
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Mozzarella Tomate lot de 2 + 1 offert	3x280	3240931541792
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Mozzarella Tomate lot de 2 2E-68%	2x280	3240931546513
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Raclette	280	3240931544335
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Raclette +30%	280	3240931547664
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Raclette lot de 2	2x280	3240931544496
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Raclette lot de 2 + 1 offert	3x280	3240931544502
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Raclette lot de 2 2E-60%	2x280	3240931544540
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Raclette lot de 2 2E-68%	2x280	3240931546520
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Extra Raclette Maxi	500	3240931548333

Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Maxi lot de 2	2x520	3240931548203
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler lot de 2	2x325	3240931548210
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler lot de 2 + 1 offert	3x325	3240931548227
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler lot de 2 2E-60%	2x325	3240931548142
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler lot de 2 2E-60%	2x520	3240931548166
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler lot de 2 2E-68%	2x325	3240931548159
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Maxi	520	3240931548128
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Maxi +30%	520	3240931548180
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Maxi lot de 2 2E-68%	2x520	3240931548173
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Mozzarella Tomate lot de 2 2E-50%	2x280	3240931541488
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Mozzarella Tomate lot de 2 2E-60%	2x280	3240931544816
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Saveur Fromage	300	3240931531090
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Saveur Fromage lot 2 2E-68%	2x300	3240931546292
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Saveur Fromage lot de 2	2x300	3240931535951
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Saveur Fromage lot de 2 + 1 offert	3x300	3240931534343
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler Saveur Fromage lot de 2 2E-60%	2x300	3240931544793
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Star à Poêler	300	3240931548784
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Star à Poêler lot de 2	2x300	3240931548791
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Star à Poêler lot de 2 + 1 offert	3x300	3240931548807
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Star à Poêler lot de 2 2E-68%	2x300	3240931548722
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler XXL	720	3240931548135
Gnocchi à Poêler	Gnocchi à Poêler XXL lot de 2 2E-68%	2x720	3240931548234
Gnocchi à l'eau	Gnocchi lot de 2	2x390	3240931547565
Gnocchi à l'eau	Gnocchi lot de 2 + 1 offerte	3x390	3240931547589
Gnocchi à l'eau	Gnocchi lot de 2 2E-68%	2x390	3240931547572
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Roll à Poêler	300	3240931546667
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Roll à Poêler +30%	300	3240931548449
Gnocchi à Poêler	Roll à Poêler Cheddar Bacon +30%	280	3240931548579
Gnocchi à Poêler	Roll à Poêler Cheddar Bacon lot de 2	2x280	3240931548760
Gnocchi à Poêler	Roll à Poêler Cheddar Bacon lot de 2 + 1 offert	3x280	3240931548777
Gnocchi à Poêler	Roll à Poêler Cheddar Bacon lot de 2 2E-68%	2x280	3240931548678
Gnocchi à Poêler	Roll à Poêler Fromage	280	3240931548326
Gnocchi à Poêler	Roll à Poêler Fromage +30%	280	3240931548876
Gnocchi à Poêler	Roll à Poêler Fromage lot de 2	2x280	3240931548739
Gnocchi à Poêler	Roll à Poêler Fromage lot de 2 + 1 offert	3x280	3240931548746
Gnocchi à Poêler	Roll à Poêler Fromage lot de 2 2E-68%	2x280	3240931548616
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Roll à Poêler lot de 2	2x300	3240931547503
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Roll à Poêler lot de 2 + 1 offert	3x300	3240931547527
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Roll à Poêler lot de 2 2E-60%	2x300	3240931548029
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Roll à Poêler lot de 2 2E-68%	2x300	3240931547510
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Roll à Poêler Maxi	500	3240931546926
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Roll à Poêler Maxi +30%	500	3240931548456
Gnocchi à Poêler	Gnocchi Roll à Poêler Maxi lot de 2 2E-68%	2x500	3240931548067
Gnocchi à Poêler	Roll Cheddar Bacon	280	3240931548753
Gnocchi à Poêler	Gnocchini à Poêler	300	3240931548814
Gnocchi à Poêler	Gnocchini à Poêler lot de 2	2x300	3240931548821

Gnocchi à Poêler	Gnocchini à Poêler lot de 2 + 1 offert	3x300	3240931548838
Gnocchi à Poêler	Gnocchini à Poêler lot de 2 2E-68%	2x300	3240931548715
Gnocchi à Poêler	Mini Gnocchi à Poêler	300	3240931536835
Gnocchi à Poêler	Mini Gnocchi à Poêler lot de 2	2x300	3240931537566
Gnocchi à Poêler	Mini Gnocchi à Poêler lot de 2 + 1 offert	3x300	3240931537160
Gnocchi à Poêler	Mini Gnocchi à Poêler lot de 2 2E-60%	2x300	3240931544809